
Félicitations adressées à la Convention pour l'énergie déployée les 9 et 10 thermidor, par les juges et le commissaire national près le tribunal du district de Barjols (Var), la société populaire de Marathon (ci-devant Saint-Maximin, Var), lors la séance du 7 fructidor an II (24 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Félicitations adressées à la Convention pour l'énergie déployée les 9 et 10 thermidor, par les juges et le commissaire national près le tribunal du district de Barjols (Var), la société populaire de Marathon (ci-devant Saint-Maximin, Var), lors la séance du 7 fructidor an II (24 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. p. 401;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_22341_t1_0401_0000_2

Fichier pdf généré le 05/11/2020

français ses deffenseurs et son appui. Qu'ils périssent, ces scélérats hypocrites, et que leurs noms soyent effacés des annales de la révolution, ou plutôt que leur exemple fasse connoître aux tirans coalisés que des républicains préfèrent la mort à la perte de leurs droits et de leur liberté.

Et vous, augustes représentants, vous qui n'avez pas redouté les poignards des Catilina, vous qui avez arraché le masque qui couvrait leurs complots liberticides, jouissez de votre triomphe et de votre gloire. C'est à votre courage, c'est à votre patriotisme, c'est à votre inébranlable fermeté que la République doit son salut. Tous les bons citoyens s'empressent de vous féliciter. Le département du Var, toujours fidèle à la seule représentation nationale, auroit désiré, comme le département de Paris, se rallier autour de ses membres, les deffendre des attentats qui les menaçoient, et former de leurs corps un rempart invincible contre les traits envenimés des conspirateurs.

Tel est le vœu du département, tels sont ceux de tous les citoyens qui l'habitent; il n'en est aucun qui ne soit pénétré d'indignation, qui ne frémissent d'horreur et qui ne soit prêt à deffendre ses droits et sa liberté. Les hommes qui vous parlent ce langage ont eu le courage de résister à l'oppression dans les moments où le parti tyrannique osa attaquer de front, dans ces contrées, l'unité et l'indivisibilité. Ils ont su alors braver les outrages et les proscriptions qui les menaçoient pour n'obéir qu'à la voix des représentants du peuple. Ce sont aujourd'hui ces mêmes hommes éprouvés par leur fidélité qui s'empressent de vous dire : Recevés, citoyens représentants, les serments solennels que nous faisons tous de ne jamais cesser d'être unis à la Convention nationale, d'exécuter ses loix, d'être inviolablement attachés à notre poste et de le deffendre jusqu'à la mort.

CALON, AUBERT, FAUCHIER (*présid.*), MAUREL, BOULAY cadet, CHABERT (*secrét. greffier*).

q

[*Le comm^{re} nat. près le trib. du distr. de Barjols* (1), à la Conv.; *Barjols, 24 thermidor an second de la République française une et indivisible, démocratique et impérisable*] (2)

Représentans du peuple,

Que d'immortelles actions de grâces vous soient rendues pour avoir abattu le tyran et avec lui la tyrannie ! Tel fut le cri qu'en qualité, tout à la fois, de président et d'organe d'une société populaire, je vous fis entendre par l'entremise de votre collègue Barras après l'époque glorieuse du 21 janvier 1793 (v.s.). J'étois loin alors de penser, représentants du peuple, que la même conjoncture se reproduiroit et que vous seriez obligés d'arracher de nouveau

la patrie à un second tyran non moins difficile à détrôner que le premier et beaucoup plus féroce. Dix thermidor, tu seras à jamais célèbre et indélébile dans les annales de la liberté et de l'égalité. Aujourd'hui, pères de la patrie, ce n'est plus, comme l'année dernière, en qualité de président d'une société populaire et de son organe que je fais monter vers vous le cri de la reconnaissance; c'est en qualité de commissaire national près le tribunal de mon district que je congratulate le peuple, sauvé lui-même dans les personnes de ses fidèles représentants.

GUIGOU (*judge, comm^{re} nat. provisoire*).

r

[*Les juges et le comm^{re} nat. près le trib. du distr. de Draguignan* (1), à la Conv.; *Draguignan, 28 therm. II*] (2)

Citoyens, la révolution est dans le peuple et non point dans la renommée de quelques personnages. Les intrigans passeront, la République seule sera impérisable. Des hommes honorés de la confiance du peuple en ont abusé, et dans leurs folles corruptions ils ont osé aspirer au pouvoir suprême. Robespierre, Saint-Just, tigres gorgés d'or et de sang, monstres exécrales, en proférant sans cesse les mots de justice et de probité, vous aviés surpris l'estime et abusé de la crédulité des bons citoyens confians en votre fausse vertu, tandis que le crime étoit dans vos cœurs et que vous conspiriés contre la liberté. Mais le génie qui veille sur les destinées de la République a déchiré le voile. A la voix de la Convention, le peuple, toujours grand, toujours sublime lorsqu'il s'agit de la liberté, s'est levé en masse; les conspirateurs ont été anéantis; il n'est resté de leur mémoire que le souvenir de leurs forfaits et de leurs supplices, et la patrie a été encore une fois sauvée.

Représentans, faites que les jours du crime soient passés, que tout ce qui a trempé dans cette funeste conspiration périsse; réparés le mal que tant de factions ont fait à la patrie, et vous ne cesserez de bien mériter d'elle. S. et F. CAVALIER, GIRAUD, P.F. POULLE (*présid.*), CASTAGNER, REY (*comm^{re} nat.*), GUIGUES, C. DOUS (*greffier*).

s

[*Le c. de surv. révol. de la comm. de Draguignan, à la Conv.; 22 therm. II*] (3)

Représentans d'un peuple libre,

Il est donc vrai que des hypocrites ambitieux ont encore osé conspirer la ruine de la liberté ? Les scélérats ! Ils empruntaient le masque de la vertu pour assassiner la patrie; ils couvroient de fleurs l'abîme où ils vouloient nous précipiter.

(1) Var.

(2) C 319, pl. 1302, p. 21. Mentionné par *Bⁱⁿ*, 7 fruct.; *M.U.*, XLIII, 139.

(3) C 319, pl. 1302, p. 22. Mentionné par *Bⁱⁿ*, 7 fruct.; *M.U.*, XLIII, 139.

(1) Var.

(2) C 319, pl. 1302, p. 26. Mentionné par *Bⁱⁿ*, 7 fruct.